

N/REF : 6/08/2026 14H30 C:264687 I:37377

V/Email reçu le Jeudi 06/08/2026 a 14H30

AGENCE VARCES IMMOBILIER

**29 AV DE RIVALTA
38450 VIF**

IMMEUBLE : BELLEDONNE
8 BIS IMPASSE DE BELLEDONNE
38760 VARCES

St Martin-H, le 18 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 8 BELLEDONNE - MME RUGET *0767405735*

MOTIF : INTERVENIR POUR UN DEBOUCHAGE

Donneur d'ordre : M. M. MATRAY

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 12/08/2026 A 08H45:
INTERVENTION DEPUIS LA MAISON DE MME RUGET
CONTROLE DE L'INSTALLATION
DEBOUCHAGE PAR LE REGARD EXTERIEUR DE L'ENSEMBLE DU COLLECTEUR DE LA MAISON
CONTROLE BON ECOULEMENT
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 18/08/26 A 11H14 SYNDIC@MATRAY-IMMO.COM

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,25	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 12/08	1	174,79	218,48

TOTAL H.T.	218,48
T.V.A. a 10,00%	21,84
TOTAL T.T.C.En EURO	240,32

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN